

HPP
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 69 398 Euros
Siège social : 9 Rue des Tuiliers
69003 LYON

432 600 328 R.C.S. LYON

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Certifié conforme

Le Président

M. Pierre PIGEON

DocuSigned by:

Monsieur Pierre Pigeon

580501C3EAA4482...

Désignation de l'entreprise : SAS HPP							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	303 594	FH		FI	303 594	505 042	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	303 594	FK		FL	303 594	505 042	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	5 088	5 088	
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	308 682	510 130
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	311 975	80 916	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 013	3 856	
	Salaires et traitements *					FY	153 368	140 866	
	Charges sociales (10)					FZ	69 510	63 983	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	1 801	2 096
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	35	15	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	540 701	291 732	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(232 019)	218 398	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	996 146	2 396	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	21 119		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	223 533	31 024	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	121 816	184 096	
	Différences positives de change					GN	2 706		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	30 898	105 079	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 396 219	322 595	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	124 932	121 816	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	469	2 451	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	11 834	7	
Total des charges financières (VI)						GU	137 235	124 274	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 258 984	198 321	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 026 964	416 719	

Désignation de l'entreprise SAS HPP		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	8 258 884
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8 258 884
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 665
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	504 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	505 665
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	7 753 219
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	(568)
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	239 107
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 963 785
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 422 708
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	8 541 077
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	5 088
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 dont cotisations facultatives Madelin A7 obligatoires A9 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produit cession titres de participations			8 258 884
VNC sur titres de participations		504 000	
Amendes		1 665	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

HPP
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 69 398 Euros
Siège social : 9 Rue des Tuiliers
69003 LYON

432 600 328 R.C.S. LYON

BILAN : ACTIF - PASSIF

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Certifié conforme

Le Président

M. Pierre PIGEON

DocuSigned by:
Monsieur Pierre Pigeon
680501C3EAA4482...

① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAS HPP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 9 rue des Tuilleries		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 3 2 6 0 0 3 2 8 0 0 0 3 8		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31032023					
		N-1 31032022					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	63 783	1 915	3 716
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	1 875 400	1 875 400	2 379 400
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	1 473 026	1 473 026	1 481 551
Autres titres immobilisés		BD	BE			350 000	
Prêts		BF	BG	49 650	49 650		
Autres immobilisations financières *		BH	BI	1 187	1 187	2 946	
TOTAL (II)		BJ	BK	3 464 961	63 783	3 401 177	4 217 613
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 330	3 330	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	440 241	440 241	288 136
		Autres créances (3)	BZ	CA	55 448	55 448	8 862
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	12 053 812	92 542	11 961 270
Disponibilités		CF	CG	1 476 615		1 476 615	3 570 457
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			82	
	TOTAL (III)	CJ	CK	14 029 445	92 542	13 936 903	7 853 148
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		32 389	32 389	34 868	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	17 526 795	156 326	17 370 470	12 105 628
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 523 862	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS HPP			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 69 398)	DA	69 398	86 739	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	9 332	9 332	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	8 326 965	11 282 724	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 541 077	313 132	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	16 946 772	11 691 927	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	32 389	34 868	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	32 389	34 868	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 835	221 037	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	58 441	16 876	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 250	9 582	
	Dettes fiscales et sociales	DY	253 554	81 828	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 950	3 450	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	329 030	332 772		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	62 278	46 062
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	17 370 470	12 105 628		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
		EF			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	329 030	332 772	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH	2 835	55 558	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

HPP
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 69 398 Euros
Siège social : 9 Rue des Tuiliers
69003 LYON

432 600 328 R.C.S. LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 SEPTEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Mars 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Mars 2023 s'élevant à 8 541 076,91 Euros de la manière suivante :

- Distribution de dividendes	pour	200 000,00 Euros
- Au compte « Autres Réserves »	pour	8 341 076,91 Euros

En conséquence, chaque action percevra un dividende de 2,882 Euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er Janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 SEPTEMBRE 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Pierre PIGEON

DocuSigned by:
Monsieur Pierre Pigeon
680501C3EAA4482...

HPP
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 69 398 Euros
Siège social : 9 Rue des Tuiliers
69003 LYON

432 600 328 R.C.S. LYON

BILAN : ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Certifié conforme
Le Président
M. Pierre PIGEON

DocuSigned by:
Monsieur Pierre Pigeon
680501C3EAA4482...

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **17 370 470** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **9 963 785** euros et un total **charges** de **1 422 708** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **8 541 077** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2022** et finit le **31/03/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Titres de participations

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions

Règles et Méthodes Comptables

Toute obligations actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques indentifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	56 500,00					56 500,00
	Matériel de bureau, mobilier	9 198,58					9 198,58
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 698,58					65 698,58
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	3 860 951,30		1 013 974,35		1 526 500,00	3 348 425,65
	Autres titres immobilisés	350 000,00				350 000,00	
	Prêts et autres immobilisations financières	2 946,00		50 836,64		2 946,00	50 836,64
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 213 897,30		1 064 810,99		1 879 446,00	3 399 262,29
TOTAL		4 279 595,88		1 064 810,99		1 879 446,00	3 464 960,87

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	56 500,00			56 500,00
	Matériel de transport	5 482,97	1 800,50		7 283,47
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 982,97	1 800,50		63 783,47
TOTAL		61 982,97	1 800,50		63 783,47

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/03/2023
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change	34 867,56	32 389,42	34 867,56		32 389,42
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	34 867,56	32 389,42	34 867,56		32 389,42	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres	86 948,38	92 542,12	86 948,38		92 542,12
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	86 948,38	92 542,12	86 948,38		92 542,12
TOTAL GENERAL		121 815,94	124 931,54	121 815,94		124 931,54
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			124 931,54	121 815,94		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

		31/03/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 473 025,65	1 473 025,65	
	Prêts (1) (2)	49 649,91	49 649,91	
	Autres immobilisations financières	1 186,73	1 186,73	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	440 240,82	440 240,82	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	51 839,67	51 839,67	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	3 608,00	3 608,00	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	2 019 550,78	2 019 550,78	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		49 649,91		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1an max. à l'origine (1)	2 834,77	2 834,77		
	Emp. dettes et de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 249,98	10 249,98		
	Personnel et comptes rattachés	9 618,62	9 618,62		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 799,61	16 799,61		
	Impôts sur les bénéfices	141 704,00	141 704,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	73 348,26	73 348,26		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 094,89	2 094,89		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	68 429,86	68 429,86		
	Autres dettes	3 950,00	3 950,00		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	329 029,99	329 029,99		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		165 310,01			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		58 441,11			

Produits à recevoir

31/03/2023

Total des Produits à recevoir		4 795
Autres immobilisations financières INTERETS COURUS S/AUTRES IMMOB.	1 187	1 187
Autres créances PRODUITS A RECEVOIR	3 608	3 608

Charges à payer

31/03/2023

Total des Charges à payer		12 934
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 250
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	10 250	
Dettes fiscales et sociales		2 684
SALARIES CONGES PAYES	1 854	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES	321	
ETAT AUTRES CH. A PAYER	509	

Capital social

		31/03/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		86 739,00	1,0000	86 739,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice		17 341,00	1,0000	17 341,00
	Du capital social fin d'exercice		69 398,00	1,0000	69 398,00

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

H.P.P.

Société par actions simplifiée au capital de 69 398 euros
Siège social : 9 rue des Tuiliers
69003 LYON

432 600 328 RCS LYON

Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

104 route de Paris - 69260 CHARBONNIERES LES BAINS
SAS au capital de 10 000 euros
RCS LYON 414 419 879
Tel : 04.78.83.04.55

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

A l'Assemblée Générale des associés de la société H.P.P.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **H.P.P.** relatifs à l'exercice clos le **31 mars 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

L'actif de votre société est constitué de titres et de créances de participation pour une valeur de 3 348 426 euros. La note « Règles et méthodes comptables – Titres de Participations » de l'annexe des comptes décrit les modalités de la comptabilisation des titres à l'actif et de leur dépréciation éventuelle. Nos

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié de la méthode retenue et à effectuer des tests de valorisation pour nous assurer de la juste valeur de ces titres à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du Président et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Charbonnières les bains,
Le 30 août 2023**



**FIDEO
Delphine LAVAUD
Commissaire aux Comptes**